


	<b>ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE</b> <b>HABITABLES 2021-2024</b> <b>19/03/2023 (report)- Régate des huitres</b> Grade : 5C - Code : CL	
---	---	--

**PAS DE HALTE à BOYARDVILLE mais les huitres nous attendront à l'arrivée.**  
**Pensez à prendre vos couteaux à huitres !**

## 1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*  
1.4 Marée à La Rochelle - la Pallice : BM 8h46 (1.58m) - PM 15h34 (5.87 m) coeff 70

## 6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.2 Le signal d'avertissement de la première course sera à 10h55

## 9. LE PARCOURS ATTENTION 2 PARCOURS SELON LE HN DU BATEAU

Bateaux dont le HN est supérieur à 18,5	Bateaux dont le HN est inférieur à 18.5
<b>Départ</b> : entre Ouest Minimés à laisser à bâbord ET la bouée CNLR à laisser à Tribord	<b>Départ</b> : entre Ouest Minimés à laisser à bâbord ET la bouée CNLR à laisser à Tribord
Marie-Anne à laisse à Bâbord	Marie-Anne à laisser à Bâbord
Roche du Sud à Bâbord	Roche du Sud à laisser à Bâbord
NW Aix à contourner et à laisser à Bâbord	NW Aix à contourner et à laisser à Bâbord
Ile d'Aix et Aix SE à laisser à Tribord	Ile d'Aix et Aix SE à laisser à Tribord
Longe Boyard Sud à laisser à Tribord	
La Perrotine à laisser à Tribord	
Longe Boyard Nord à laisser Tribord	
<b>Arrivée</b> : entre la Ouest Minimés à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord	<b>Arrivée</b> : entre la Ouest Minimés à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord

Ces parcours seront rappelés ou modifiés à la VHF au moins 15' avant le départ.

## 10. MARQUES

Les marques de parcours potentielles sont (liste non exhaustive) :

Ouest Minimés, cardinale Ouest 46° 08' 01.40" N, 1° 11' 31.63" W	Longe Boyard Sud, cardinale Sud 46° 02' 24.81" N, 1° 12' 23.71" W	La Perrotine, tribord 45° 58' 26.43" N, 1° 13' 21.70" W
Bouée CNLR cylindrique orange (départs)	Aix NW, danger isolée	

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

Il est rappelé que les cargos sont prioritaires en particulier dans l'entrée de la Charente et qu'il est dangereux et interdit de croiser devant à moins de 300 m.

## 12. LE DEPART

- 12.1 Suivant §9  
12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.  
12.5 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.  
Parmi d'autres modalités, une procédure de départ au lièvre pourra être choisie.

## 14. L'ARRIVEE

- 14.1 Suivant §10  
14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée.

**Proclamation des résultats, remise des prix et pot de l'amitié au club au moins 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau.**

## 19. REGLES DE SECURITE

(rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

- 19.1a **Une VHF** en état de fonctionnement est **obligatoire** pour tout bateau.  
19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.  
19.1c L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.  
Le port de brassière pour les concurrents naviguant en solitaire **est systématiquement obligatoire**.  
Le port de brassière pour les équipages **peut être obligatoire sur demande du bateau comité** (pavillon Y).  
19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.  
19.3 **CANAL VHF 77 (dégagement si canal saturé : 72)**

**ARBITRE DESIGNE :**

Président du comité de course : Jean Charles CLENET – 06.01.13.70.35 / adjoint : Christophe SARTI – 06 78 79 42 92  
Bateau Comité : Juliette – J92